



Conseil communal
Vully-les-Lacs

Aux Conseillers communaux

Salavaux, le 21 décembre 2017 / FF/ar

CONVOCATION

Mesdames et Messieurs,

Suite à la séance du Conseil communal du 12 décembre 2017, notre prochaine assemblée aura lieu le **mardi 23 janvier 2018 à 19h30 à nouveau à Mur.**

Cette séance aura principalement pour but permettre des échanges ou de compléter les informations relatives au plan d'affectation et règlement de la **zone réservée**, selon l'article 46 LATC et au rapport 47 OAT qui l'accompagne, ayant fait l'objet d'une enquête publique du 29 mai au 29 juin 2017 et qui a généré 69 oppositions.

La phase des **décisions** du Conseil communal quant aux traitements des oppositions et celle d'acceptation du plan et du règlement, sera faite le **mardi 27 février 2017 à 19h30** (lieu à définir ultérieurement) en connaissance du rapport de la commission du Conseil communal.

Ordre du jour de la séance du 23 janvier 2018 à 19h30 à Mur

1. Appel
2. Approbation de l'OJ
3. Approbation du PV de la séance du 12.12.2017
4. Informations générales sur le dossier de la zone réservée
5. Communication du bureau
6. Communication de la municipalité
7. Divers et proposition individuelle

L'exécutif nous informe que les mandataires de la municipalité (conseil et urbaniste), nous accompagneront le mardi 23 janvier 2018 et le mardi 27 février 2018.

Le préavis municipal (volumineux, avec ses annexes : documents d'enquête publique, oppositions, PV d'audiences, réponses aux opposants, divers plans) est à disposition des membres du conseil communal durant les heures d'ouverture du bureau communal, route d'Avenches 11 à Salavaux, jusqu'au 23 février 2018.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017 est joint au présent envoi.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre, nous vous souhaitons à toutes et à tous un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.

Au nom du bureau du Conseil communal
Florian Failloubaz
Président